

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploitation relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne un agrandissement d'une société, les biens sont libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

| Identité du demandeur             | Numéro d'enregistrement de la demande initiale | Localisation des biens | Superficie objet de la demande | Références cadastrales | Identité des propriétaires | Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours) |
|-----------------------------------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|--|
| SCEV CHAMPAGNE<br>BERNARD GAUCHER | 10200223                                       | ARCONVILLE             | 00 ha 36 a 93 ca               | ZI38 - ZI82            | CHAMPAGNE BERNARD GAUCHER  | 27 novembre 2020   |

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

### Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'agrandissement d'une société, et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

| Identité du demandeur | Numéro d'enregistrement de la demande initiale | Localisation des biens | Superficie objet de la demande | Références cadastrales | Identité des propriétaires | Date limite de recueil des candidatures en DDT<br>(date d'envoi en mairie + 31 jours) |
|-----------------------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|---|
| EARL DU BAILLY        | 10200203                                       | CHATRES                | 03 ha 02 a 53 ca               | ZR23 - ZR24            | SILVIN PASCALE             | 27 novembre 2020  |
|                       |  | CLESLES                | 02 ha 89 a 31 ca               | E140 - ZN12            |                            |   |

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

### Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'agrandissement d'une société, et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

| Identité du demandeur | Numéro d'enregistrement de la demande initiale | Localisation des biens | Superficie objet de la demande | Références cadastrales | Identité des propriétaires | Date limite de recueil des candidatures en DDT<br>(date d'envoi en mairie + 31 jours) |
|-----------------------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|---|
| EARL DU BAILLY        | 10200210                                       | CHATRES                | 07 ha 26 a 16 ca               | ZL 16 - ZL 16 K        | NIORE CEDRIC               | 27 novembre 2020  |
|                       |  |                        | 07 ha 07 a 68 ca               | ZP 17 - ZP 17 K        | NIORE LAURENT              |   |

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

### Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'agrandissement d'une société, et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

| Identité du demandeur      | Numéro d'enregistrement de la demande initiale | Localisation des biens | Superficie objet de la demande | Références cadastrales | Identité des propriétaires                        | Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours) |
|----------------------------|--|------------------------|--------------------------------|------------------------|---|--|
| SCEA COLLOT<br>AGRICULTURE | 10200209                                       | GELANNES               | 00 ha 03 a 21 ca               | ZP18                   | CLERT JEAN-PIERRE<br>CLERT-CORPEL GHISLAINE       | 27 novembre 2020   |
|                            |  |                        | 32 ha 28 a 68 ca               | ZP17 - ZP17K           | CLERT-CORPEL GHISLAINE<br>CORPEL-MARTINOT SUZANNE |  |
|                            |  | 01 ha 21 a 91 ca       | ZL8 A/B/C/D                    |                        |   |  |

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.